

## DES MODIFICATIONS AU CALENDRIER DE VACCINATION DES ENFANTS

Le calendrier de vaccination des enfants est devenu de plus en plus complexe au fil des ans. Dans le but, entre autres, de réduire le nombre de visites et d'injections, le calendrier a été modifié. Ces changements sont basés sur les avis scientifiques du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ). Ce nouveau calendrier protège aussi bien les enfants que l'ancien, en plus de les protéger plus rapidement contre la varicelle et de les protéger aussi contre l'hépatite A. Le nouveau calendrier est appliqué pour les enfants nés à compter du 1<sup>er</sup> juin dernier. Les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> juin continueront à suivre l'ancien calendrier, sauf pour la vaccination contre la varicelle qui sera administrée dès l'âge de 12 mois au lieu de 4 à 6 ans.

### Le nouveau calendrier

- La visite de 6 mois a été éliminée. Toutefois, cette visite est maintenue pour l'administration d'une dose additionnelle du vaccin Pneu-C aux nourrissons :
  1. Prématurés (< 32 semaines) ou ayant un très faible poids à la naissance (< 1 500 g);
  2. Présentant l'une des conditions mentionnées dans le Tableau synthèse des vaccins contre le pneumocoque du *Protocole d'immunisation du Québec* : [www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/tableau-synthese-pour-l-utilisation-des-vaccins-contre-le-pneumocoque/](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/tableau-synthese-pour-l-utilisation-des-vaccins-contre-le-pneumocoque/)
- La dose du vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite et l'*Haemophilus Influenzae* de type b (DCaT-VPI-Hib) qui était administrée à 6 mois est maintenant donnée à 12 mois.
- Dorénavant, 2 doses du vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (RRO-Var) sont administrées à 12 et 18 mois plutôt qu'une dose de RRO à 12 mois, une dose de RRO-Var à 18 mois et une dose de Var entre 4 et 6 ans.
- La vaccination contre le méningocoque de séro groupe C est reportée de l'âge de 12 à 18 mois.

- La vaccination contre l'hépatite A est ajoutée à l'âge de 18 mois en utilisant le vaccin combiné contre l'hépatite A et l'hépatite B (HAHB). Ceci permet de compléter la vaccination contre l'hépatite B administrée à 2 et 4 mois et de protéger les enfants contre l'hépatite A.
- La dose de DCaT-HB-VPI-Hib qui était donnée à 18 mois a été éliminée.

### Avantages

- Retrait de la visite de 6 mois.
- Diminution du nombre d'hospitalisations pour varicelle entre 1 et 2 ans puisqu'une dose du vaccin contre la varicelle a été ajoutée à 12 mois.
- Protection contre l'hépatite A par la vaccination des jeunes enfants contre cette maladie à 18 mois.
- Un seul vaccin (dcaT-VPI) administré entre 4 et 6 ans car la dose du vaccin contre la varicelle est maintenant donnée à 12 mois.

### Inconvénients

Trois vaccins au lieu de 2 sont administrés à 18 mois.

## Modifications au calendrier de vaccination des enfants nés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019

ÂGE	VACCINS				
2 mois	DCaT-HB-VPI-Hib		Pneu-C		Rotavirus
4 mois	DCaT-HB-VPI-Hib		Pneu-C		Rotavirus
<del>6 mois</del>	<del>DCaT-VPI-Hib</del>				
12 mois	DCaT-VPI-Hib	RRO RRO-Var	Pneu-C	<del>Men-C-C</del>	
18 mois	<del>DCaT-HB-VPI-Hib</del> HAHB	RRO-Var		Men-C-C	
4 à 6 ans	dcaT-VPI	Var			

## DES MODIFICATIONS AU CALENDRIER DE VACCINATION DES ADOLESCENTS ET DES ADULTES

### Vaccins contre la coqueluche et le tétanos

Deux modifications importantes ont été apportées au calendrier de vaccination des adolescents et des adultes :

- La dose de rappel du **vaccin contre la coqueluche** n'est plus recommandée. Les études épidémiologiques n'ont pas observé de protection indirecte des jeunes enfants par la vaccination des adolescents et des adultes. De plus, la dose de rappel administrée aux adultes offre une protection de courte durée et, d'autre part, une coqueluche sévère est très rare chez l'adulte.
- Les rappels du **vaccin contre la diphtérie et le tétanos** (dT) à tous les 10 ans sont remplacés par une seule dose de rappel à l'âge de 50 ans. En effet, avec un calendrier complet comprenant au moins 5 doses, incluant la dose administrée à l'adolescence, l'immunité contre le tétanos persiste minimalement entre 20 et 30 ans. Il faut noter qu'une dose de rappel dans les 10 années qui précèdent l'âge de 50 ans est acceptée comme rappel unique à l'âge adulte.

#### En conclusion :

- Le vaccin dcaT sera réservé à la vaccination des femmes enceintes (voir *Les maux qui courent*, Vol. 25 No 5, décembre 2018).
- Outre la dose de dT administrée à l'adolescence et à l'âge de 50 ans, le vaccin dT sera administré pour la prophylaxie antitétanique lorsqu'indiquée : [www.msss.gouv.qc.ca/aide-decision/etape.php?situation=Tetanos](http://www.msss.gouv.qc.ca/aide-decision/etape.php?situation=Tetanos)

## Vaccins contre les virus du papillome humain (VPH)

Pour la vaccination des jeunes de 9 à 17 ans en bonne santé, le CIQ a exprimé une préférence pour un calendrier mixte (Gardasil 9 et Cervarix) plutôt qu'un calendrier avec le vaccin Gardasil 9 uniquement. En effet, un calendrier mixte maximise la réponse immunitaire contre les VPH de types 16 et 18 inclus dans le Cervarix tout en assurant une bonne immunité contre les 7 autres types de VPH inclus dans le Gardasil 9.

La vaccination offerte en 4<sup>e</sup> année du primaire se fera donc comme suit :

- Première dose : VPH-9 (Gardasil 9);
- Deuxième dose : VPH-2 (Cervarix).

L'intervalle recommandé entre les doses est de 6 mois ou plus. Cependant, un intervalle minimal de 5 mois doit être respecté.

Pour les personnes âgées de 18 ans et plus ainsi que pour les autres groupes, comme les immunodéprimés, le calendrier de vaccination demeure inchangé. Pour les indications détaillées :

[www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/vph-vaccin-contre-les-virus-du-papillome-humain/](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/vph-vaccin-contre-les-virus-du-papillome-humain/)

## Vaccin contre l'influenza : de nouvelles recommandations

Les recommandations de vaccination contre l'influenza en vigueur depuis la saison 2018-2019 seront raffermies pour la saison 2019-2020 : elles sont à l'effet d'offrir le vaccin aux personnes à risque élevé d'hospitalisations et de décès associés à l'influenza en raison de leur âge ou de leur état de santé. La recommandation est aussi à l'effet de raffermir la vaccination des personnes vivant sous le même toit que des personnes à risque élevé de complications et celles qui en prennent soin à leur domicile ainsi que des travailleurs de la santé.

<b>Enfants âgés de 6 à 23 mois</b>	Retirer la vaccination des enfants en bonne santé
<b>Personnes âgées de 60 ans et plus</b>	Retirer la vaccination des personnes âgées de 60 à 74 ans en bonne santé Indiqué pour les ≥75 ans en bonne santé
<b>Personnes âgées de 6 mois et plus présentant l'une des conditions mentionnées dans les Indications du vaccin au :</b> <a href="http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/inf-injectable-vaccin-injectable-contre-l-influenza/">www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/inf-injectable-vaccin-injectable-contre-l-influenza/</a>	Vaccination à tout âge

Adapté de:

*Optimisation du calendrier de vaccination des enfants et changements récents révisés*, par Dr. Jean-Luc Grenier. Adapté de la présentation de Lyne Judd, 12 mars 2019, Direction de santé publique, CISSS de Laval.